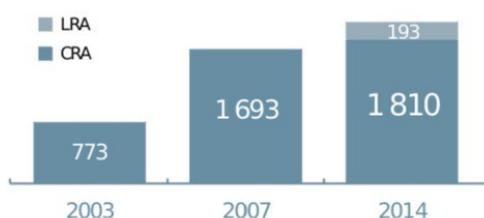


# Un enfermement massif devenu banal

De 2003 à 2008, le dispositif de la rétention a doublé et n'a pas diminué depuis lors.

Nombre de places en rétention

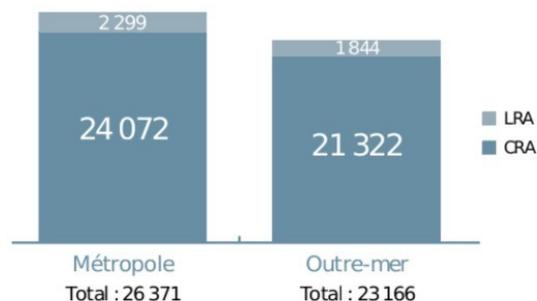


Au contraire, **la France est la première d'Europe à enfermer en nombre les étrangers, loin devant tous les autres pays de l'Union**. En 2013, 45 377 personnes étaient privées de liberté en France selon nos chiffres, contre 9 020 en Espagne, 4 309 en Allemagne et 2 571 en Angleterre selon un rapport du Réseau européen des migrations<sup>1</sup>.

Cet écart considérable peut s'expliquer notamment par une tendance française très marquée à utiliser la rétention systématiquement, quitte à la détourner de son objet<sup>2</sup>.

## Presque 50 000 personnes enfermées en rétention

(49 537<sup>3</sup> en 2014 CONTRE 45 377 en 2013)



En 2014, les placements en rétention ont augmenté de 9 % par rapport à 2013. Une hausse d'autant plus préjudiciable qu'elle porte principalement sur les lieux d'enfermement les moins respectueux des droits et qu'elle touche également les plus vulnérables.

47 % des personnes ont été enfermées en Outre-mer (dont 19 810 à Mayotte), sans possibilité de défendre leurs droits. La rétention ultramarine connaît ainsi une progression de 22 % par rapport à 2013<sup>4</sup>.

1. The use of detention and alternatives to detention in the context of immigration policies, Réseau européen des migrations, 2014.  
2. Voir ci-après point 2.

3. Cf. note méthodologique chiffres et statistiques 2014.  
4. On passe ainsi de 18 936 personnes enfermées en 2013 à 23 166 en 2014.

Métropole et Outre-mer confondues, 4 143 personnes (25 % de plus qu'en 2013<sup>5</sup>) ont été enfermées dans des locaux de rétention administrative où l'exercice d'un recours est aussi très difficile et les conditions matérielles proches de celles d'une garde à vue.

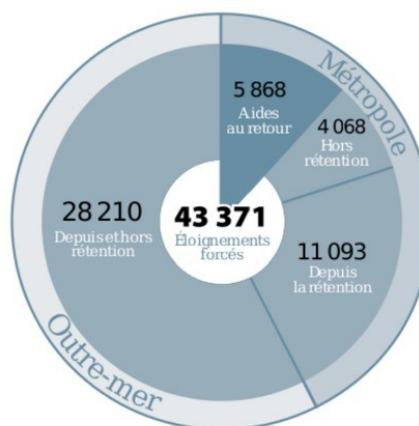
Le nombre d'enfants enfermés a pour sa part considérablement augmenté, passant de 3 608 en 2013 à 5 692<sup>6</sup> en 2014, soit une hausse de 16 % en métropole (de 95 à 110) et de 59 % à Mayotte (de 3 512 à 5 582).

Parmi ces enfants, 676 ont été enfermés en LRA, dont 611 à Mayotte, alors que la loi interdit leur privation de liberté dans ces lieux.

## Près de 50 000 personnes éloignées (49 239)<sup>7</sup>

Le recul du nombre d'aides au retour amorcé en 2013 se confirme, tandis que les éloignements forcés demeurent très élevés (43 371 contre 44 458 en 2013). L'évolution notable concernant ces retours forcés est une baisse de 27 % en métropole et une hausse de 19 % en Outre-mer, principalement à Mayotte.

**Le taux de personnes éloignées depuis la rétention varie très sensiblement selon les lieux<sup>8</sup>. Plus l'accès aux juges est réduit, plus les expulsions sont nombreuses.** Depuis les CRA de métropole, 47,8 % des personnes sont expulsées contre 64,6 % en Guyane et Guadeloupe ou encore 92 % depuis les LRA de Martinique et Saint-Martin.



per so NNes eNf er mées da Ns des l ra eN 2014<sup>7</sup>

l ra	co-ctũ	en ont -	t 40
<b>MÉTROPOLE</b>			<b>2 299</b>
95 - Val-d'Oise – Cergy-Pontoise	12	0	537
94 - Val-De-Marne – Choisy-le-Roi	12	0	445
73 - Savoie – Modane	8	<b>59</b>	433
68 - Haut-Rhin – Saint-Louis	9	0	217
2A - Corse-du-Sud – Ajaccio	6	0	163
2B - Haute-Corse – Bastia	8	0	139
25 - Doubs – Pontarlier	2	0	90
37 - Indre-et-Loire – Tours	6	0	71
29 - Finistère – Brest	4	0	62
50 - Manche – Cherbourg	7	0	45
02 - Aisne – Soissons	4	0	39
10 - Aube – Troyes	4	0	25
36 - Indre – Châteauroux	2	0	12
49 - Maine-et-Loire (temporaires)	NC	<b>6</b>	12
28 - Eure-et-Loir – Dreux	1	0	9
72 - Sarthe – Allonnes	8	0	0
<b>OUTRE-MER</b>			<b>1 844</b>
976 - Mayotte-Pamandzi et Dzaoudzi (temporaires)	40+60	<b>611</b>	1 381
972 - Martinique (aéroport et CSP du Lamentin)	NC	0	330
971 - Saint-Martin (Antilles)	NC	0	133
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>676</b>	<b>4 143</b>

5. Soit 3 309 personnes enfermées en LRA en 2013.

6. 5 692 enfants enfermés, dont 5 582 dans le CRA et les LRA de Mayotte et 110 en métropole (dont 65 dans des LRA).

7. Chiffres communiqués aux associations par le ministère de l'Intérieur.

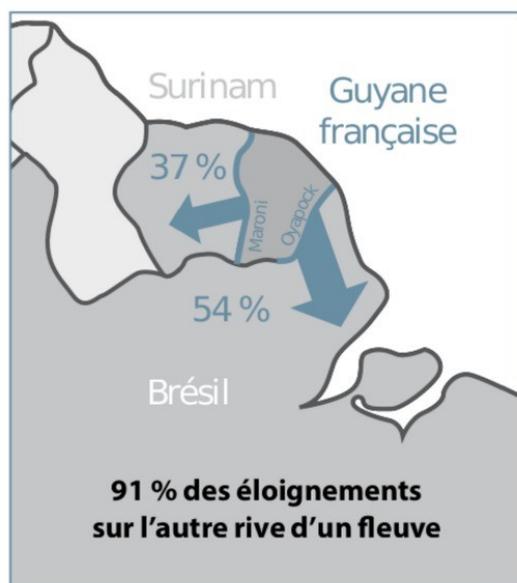
8. Sources : rapport 2014 de l'OFII et ministère de l'Intérieur op. cit.

9. Voir également carte de France p. 4 et 5.

## Outre-mer, des expulsions sans fin

Davantage encore que les années précédentes, en 2014 l'Outre-mer concentre le plus grand nombre d'expulsions. Des proportions exorbitantes ont été atteintes en particulier à Mayotte avec plus de 20 000 adultes et 5 500 enfants éloignés de force.

Ces chiffres sont artificiellement atteints car les mêmes personnes sont souvent visées plusieurs fois. Expulsées sur l'autre rive d'un fleuve en Guyane, elles reviennent en France. A Mayotte, c'est depuis les Comores voisines que ce retour s'effectue, souvent au risque d'un naufrage mortel. De plus, ces chiffres alimentent opportunément le fantasme d'une immigration déferlante appelant une approche toujours plus répressive de l'immigration. Cette politique fait la démonstration année après année de son incapacité à prendre en compte des migrations pourtant coutumières et incontournables.



Ces enfermements et expulsions dont la finalité pose question sont caractérisés par un déficit de droits particulièrement fort, notamment en Outre-mer.